



Le théâtre au XVIII^e siècle

HORMIS pendant l'intermède du règne de Maximilien-Emmanuel de Bavière (1711-1713), Namur ne possède pas de troupe de théâtre permanente et doit se contenter d'applaudir des comédiens de passage. Cela ne va pas toujours sans mal, car qui dit théâtre français dit Français, et qui dit Français dit souvent ennemi. Peu de traces donc d'acteurs namurois, si ce n'est les élèves des jésuites, tragédiens obligés mais assidus ou, en 1703, ces quatorze comédiens qui se constituent en société devant notaire pour jouer la comédie *l'espace d'une année*. Le goût pour le théâtre est vif pourtant, spécialement dans la noblesse et chez les officiers de la garnison.

Le premier théâtre namurois est élevé en 1723 par J.-F. Braconnier dans la rue des Bourgeois. Il ne dure guère car on aménage bientôt, moyennant une dépense de 350 florins, le rez-de-chaussée de la halle al'chair. Le lieu est occupé jusqu'en 1747 mais on le juge peu adapté, d'où la demande du comte de Lowendael de

construire une salle contre l'hôtel du gouvernement, malgré les protestations des bénédictines voisines. C'est là qu'on donne les spectacles pendant quelques décennies. La saison dure du premier novembre au premier dimanche de carême, avec des soirées de représentations le mardi, le jeudi et le dimanche. La vente du terrain et la démolition de la salle, projetées depuis des années sous prétexte de risque d'in-

cendie pour les archives voisines, se concrétisent en 1788, malgré l'émoi et les protestations. On installe alors le théâtre dans la vaste salle de culte de la garnison hollandaise, à son départ de la ville. La première saison dans le quartier des casernes s'avère mouvementée, avec notamment l'emprisonnement des directeurs du théâtre pour avoir joué une pièce non inscrite au répertoire, *Ramir* ou *Arlequin soldat*...



Que va-t-on voir ? Les pièces à la mode, de Lesage, Regard, plus tard Voltaire, Diderot ou Beaumarchais. Les années 1770 et 1780 voient la grande vogue de l'opéra-comique. Peu de créateurs locaux : *Justine* et *l'Esclave échappé*, musique de Saint-Fritz et livret de M. Patigny, procureur au Conseil provincial, donnée le 3 février 1778, est une médiocre exception. La censure veille, intervient par exemple en 1780, quand une pièce fait des allusions trop claires à des personnalités de la ville. On note de fréquents conflits de compétence entre le procureur général et le Magistrat quant à cette police des spectacles. Le pouvoir communal est réticent face à un art qui corrompt la jeunesse et fait sortir l'argent du pays ; un fils de bonne famille, Édouard-Ghislain Bivort, ne s'est-il pas ruiné, en 1778-1779, avec des filles de théâtre ? Le Magistrat devine aussi l'influence des idées nouvelles dans ces comédies où l'innocence champêtre contraste trop souvent avec les personnages d'abbés galants et de grands seigneurs corrompus...